

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS D'AMORÇAGE  
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « SOCIAL BUSINESS »  
ARRÊTÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes  
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « UGFS-NA » du 16 Septembre 2015, nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « *SOCIAL BUSINESS* » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des actifs nets de **1 319 035 DT** et une valeur liquidative de **97.706 DT**.

***I- Responsabilité de la Direction Générale du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La Direction Générale de la société « United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA) », en sa qualité de gestionnaire du fonds « *SOCIAL BUSINESS* » est responsable de la préparation de ces états financiers conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises en Tunisie ainsi que la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***II- Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***III- Opinion d'audit***

A notre avis, les états financiers du fonds « *SOCIAL BUSINESS* » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de sa variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

### ***IV- Autres obligations légales et réglementaires***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

➤ En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

***Tunis, le 27 Mars 2017***

**Le Commissaire aux comptes**

***Kais BOUHAJJA***



## BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b><u>Du 13/07/2015</u></b>	<b><u>Au 31/12/2016</u></b>
<b>Portefeuille-titres</b>	5.1	<b>1 239 502</b>	
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		31 900	
Titres OPCVM		1 067 542	
Obligations et valeurs assimilées		0	
Autres Valeurs du Portefeuilles		140 060	
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	5.2	<b>125 871</b>	
Placements monétaires		0	
Disponibilités		125 871	
<b>Créances d'exploitation</b>		<b>1 791</b>	
Interet à recevoir		1 791	
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 367 164</b>	
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5.3	48 129	
<b>Autres créditeurs divers</b>		0	
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>48 129</b>	
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>		1 371 612	
<b>Sommes distribuables</b>		(52 577)	
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		0	
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(52 577)	
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 319 035</b>	
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 367 164</b>	

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	<u>Du 13/07/2015</u> <u>Au 31/12/2016</u>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		<u>32 861</u>
Dividendes		0
Revenus des obligations et valeurs assimilées		32 861
Revenus autres valeurs		<u>0</u>
<b>Revenus des placements monétaires</b>		<u>2 860</u>
Revenus des placements monétaires		2 860
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	6.1	<u>35 721</u>
<b>Charges de gestion des placements</b>		(87 878)
	6.2	
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<u>(52 157)</u>
<b>Autres charges</b>		(420)
	6.3	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>(52 577)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<u>(52 577)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		11 039
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		10 573
Frais de négociation		0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<u>(30 965)</u>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

*Du 13/07/2015*

*Au 31/12/2016*

<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>(30 965)</u>
Résultat d'exploitation	(52 577)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 039
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 573
Frais de négociation de titres	<u>0</u>
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<u>0</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>1 350 000</u>
<b>Souscriptions</b>	
- Capital	1 350 000
- Régularisation des sommes non distribuables	
- Régularisation des sommes distribuables	0
<b>Rachats</b>	
- Capital	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0
- Régularisation des sommes distribuables	0
- Droits de sortie	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><u>1 319 035</u></u>
<b>ACTIF NET</b>	
En début de période	0
En fin de période	1 319 035
<b>NOMBRE DE PARTS</b>	
En début de période	0
En fin de période	13 500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><u>97,706</u></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><u>-2,29%</u></u>

## **1. Présentation du fonds :**

« **SOCIAL BUSINESS** » est un fonds d'amorçage régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 30 Janvier 2015 sous le numéro 08-2015. Le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts a eu lieu à partir du 20 mai 2015. Le fonds « **SOCIAL BUSINESS** » a été constitué à la date de dépôt des fonds soit le 13 Juillet 2015.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

## **2. Orientation de gestion :**

Le fonds d'amorçage « **Social Business** » ou le « **Fonds** » est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières qui a principalement pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants et à finalité sociale « **Social Business** »

Le fonds « **Social Business** » intervient dans les projets innovants et ce en aidant les promoteurs à :

- Exploiter les brevets d'invention,
- Achever l'étude technique et économique du projet,
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation,
- Achèvement du schéma de financement du projet.

Le fonds d'amorçage « **Social Business** » investira en fonds propres et assimilés y compris sous forme de titres donnant accès au capital, notamment, en obligations convertibles en actions ou sous forme d'avances en compte courant associés, dans les proportions prévues par la réglementation relative aux fonds d'amorçage notamment l'article premier du décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, dans des entreprises établies en Tunisie, en création ou ayant été créées depuis moins de cinq ans, qui répondent aux spécificités du « **Social Business** ».

## **3. Régime Fiscal**

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence « **SOCIAL BUSINESS** » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « SOCIAL BUSINESS » sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur.

Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

#### **4. Principes et méthodes comptables :**

##### ***a. Principes comptables :***

Le fonds SOCIAL BUSINESS applique les principes prévus par le cadre conceptuel du système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Il s'agit en particulier des hypothèses et conventions suivantes :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation de revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative.
- Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien.

##### ***b. Bases de mesure et méthodes comptables :***

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds SOCIAL BUSINESS pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

##### ***b.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :***

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

### ***b.2. Évaluation à la date d'arrêté des situations :***

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « sommes non distribuables », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### ***b.3. Cession des placements :***

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus-value ou une moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote-part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.



## 5. Notes sur le bilan

### 5.1 Portefeuille-titres

Le solde du portefeuille-titres totalise, au 31 décembre 2016, un montant de 1 239 502 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actifs du fonds	% Actif net
<b>Actions et autres valeurs assimilées</b>		171 018	171 960	12,74%	13,04%
<b><u>Actions Non Cotées</u></b>		31 900	31 900	0	0
NEXT GEN SA	810	30 000	30 000	2,22%	2,27%
CIFEA	190	1 900	1 900	0,14%	0,14%
<b><u>Compte Courant Associés</u></b>		139 118	140 060	10,37%	10,62%
CIFEA CCA		89 118	89 251	6,61%	6,77%
NEXT GEN CCA		50 000	50 809	3,76%	3,85%
<b>Titres OPCVM</b>		1 056 503	1 067 542	79,08%	80,93%
UGFS BONS FUND	19 258	194 683	202 498	15,00%	15,35%
FCP TPF	2 054	198 744	202 416	14,99%	15,35%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	1 133	120 104	118 558	8,78%	8,99%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 692	177 129	177 954	13,18%	13,49%
AMEN TRESOR SICAV	1 916	200 051	202 372	14,99%	15,34%
SICAV TRESOR	1 600	165 792	163 744	12,13%	12,41%
<b>TOTAL</b>		1 227 521	1 239 502	91,815%	93,970%

### 5.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde net des placements monétaires et disponibilités totalise, au 31 décembre 2016, un montant de **125 871 DT**. Ce solde est détaillé comme suit :

	Valeur au 31/12/2016	% Actifs du fonds	% Actif net
<b>Banque</b>	125 871	9,32%	9,54%
Banque	120 378	8,92%	9,13%
Sommes à l'encaissement	5 493	0,41%	0,42%
<b>TOTAL</b>	125 871	9,32%	9,54%

### **5.3 Opérateurs créditeurs**

Le solde net des opérateurs créditeurs totalise, au 31 décembre 2016, un montant de **48 129** DT. Ce solde est détaillé comme suit :

	<u>Au 31/12/2016</u>
Gestionnaire	46 641
Dépositaire	<u>1 488</u>
<b>Total</b>	<u><b>48 129</b></u>

## 6. Notes sur l'état de résultat

### 6-1 Revenus des placements monétaires :

Cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2016, à **35 721** DT et s'analyse comme suit :

	<u>Au 31/12/2016</u>
<b><u>Revenus</u></b>	
Revenus compte de dépôt	2 860
Revenus des obligations et valeurs assimilées	32 861
<b>Total</b>	<hr/> <b>35 721</b> <hr/>

### 6-2 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2016, à **87 878** DT et se détaille comme suit :

	<u>Au 31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	23 385
Frais administratif	17 299
Rémunération du dépositaire	8 651
Frais incubation	38 543
<b>Total</b>	<hr/> <b>87 878</b> <hr/>

### 6-3 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2016, à **420** DT et se détaille comme suit :

	<u>Au 31/12/2016</u>
Impôts et taxes	135
Services bancaires et assimilés	285
<b>Total</b>	<hr/> <b>420</b> <hr/>

## 7. Autres notes aux états financiers

### 7.1 : Données par part

	<b><u>2016</u></b>
Revenus des placements	2,646
Charges de gestion des placements	(6,509)
<b>Revenus net des placements</b>	<b><u>(3,863)</u></b>
Autres charges	(0,031)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b><u>(3,895)</u></b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b><u>(3,895)</u></b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,818
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,783
Frais de négociation	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b><u>1,601</u></b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(2,294)</b>
Droits de sortie	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b><u>1,601</u></b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b><u>1,601</u></b>
Valeur liquidative	97,706

## **7.2 : Note sur le Capital**

### **Capital au 13/07/2015**

Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0

### **Souscriptions réalisées**

Montant	1 350 000
Nombre de parts émises	13 500
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

### **Rachats effectués**

Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 039
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 573
Régularisation des sommes non distribuables	
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0

### **Capital au 31/12/2016**

Montant	1 371 612
Nombre de parts	13 500
Nombre de copropriétaires	2

### **7-3 Transactions avec les parties liées**

**a)** Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le fonds d'amorçage « Social Business » prévoit le paiement des frais de gestion annuel au taux de :

- 1,00 % HT calculé sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée annuellement.

- 2,00 % HT calculé sur la base des montants souscrits et investis. Cette commission est payée annuellement.

La charge de la période s'élève à **23 385 DT TTC**.

**b)** Le règlement intérieur qui lie BIAT et le fonds d'amorçage « Social Business » prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT avec un minimum de **5 000 DT HT** pour les deux premières années de vie du fonds et **7 500 DT HT** à partir de la troisième année de vie du fonds.

La rémunération due au Dépositaire est payable en quatre tranches à la fin de chaque trimestre sur présentation de la facture. Une régularisation est effectuée à la clôture de l'exercice.

La charge de l'exercice s'élève à **8 651 DT TTC**.

**c)** Le règlement intérieur prévoit que le fonds d'amorçage « Social Business » percevra une commission fixe annuelle, évaluée à dix (10) mille dinars hors taxes.

Cette commission, payée par le Fonds couvrira les frais occasionnés pris en charge par le gestionnaire lors de la gestion du Fonds tels que les honoraires du commissaire aux comptes, les frais d'établissement, les frais de due diligence, les frais de contentieux, etc.

La charge de l'exercice s'élève à **17 299 DT TTC**.

**d)** Le règlement intérieur prévoit que le fonds d'amorçage « Social Business » prend en charge les frais liés à des prestations externes. Ces frais couvrent les prestations et services d'expertise fournis pour l'aide au montage de dossiers d'investissement des projets innovants « Social Business », notamment, la conception et la définition du projet, le prototypage, le brevetage, etc.

Ces frais sont évalués et plafonnés à 2% HT l'an, calculés sur la base des montants souscrits et versés trimestriellement à terme échu.

La charge de l'exercice s'élève à **38 543 DT TTC**.